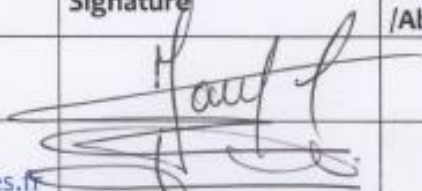
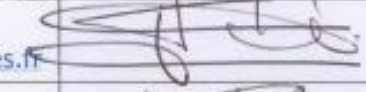
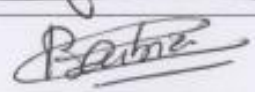




Commune de Vitry-aux-Loges
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMITE DE PILOTAGE Compte-Rendu n°4

Objet de la réunion CP 3	Date réunion Le 24 avril 2018	Heure – lieu 18h30 – mairie
Rédacteur Virginie DUCHIRON	Date prochaine réunion Le 29 mai 2018 CP 4	Heure – lieu 18h30 – Mairie

Participants

Commune de VITRY-AUX-LOGES Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Réunion CP3 / mardi 24 avril 2018 – 18h30			
Nom - Prénom	Fonction / adresse e-mail	Signature	Excusé /Absent
Jean Claude NAIZONDARD	Maire de Vitry-aux-Loges jcnaizondard@outlook.com		
Jacques CEVOST	1 ^{er} Adjoint Jacques.cevost@vitry-aux-loges.fr		
Christel BARBIER	3 ^e adjoint Christelbarbier2@gmail.com		
Marie-France DENIS	4 ^e adjoint Mf.denis@vitry-aux-loges.fr		
Arnaud de Beauregard	5 ^e adjoint asdebeauregard@gmail.com		
Jacques STEFANI	Conseiller délégué Stefani.jacques45@gmail.com		
Francis VIGOUROUX	Conseiller municipal Vigouroux.fr@free.fr		
Chantal LEJARRE	Conseillère municipale Chantal.lejarre@hotmail.fr		
Didier AUGER	Conseiller municipal augerdi@wanadoo.fr		
Christophe BOURILLON	Conseiller municipal Christophe.bourillon@gmail.com		
Sandrine EUGENE	Conseillère municipale Eugene.damien@neuf.fr		
Claire SICARD	DGS Ville de Vitry-aux-Loges Secrtaire.generale@vitry-aux-loges.fr		
Virginie DUCHIRON	parenthesesURBaineS parenthesesURBaineS@vitry-aux-loges.fr		

Synthèse des échanges

Objet	Thème - Intervenant	Echanges
Introduction	Virginie Duchiron	<p>Les thèmes abordés sont la 2^{ème} étape du diagnostic. Sont précisés durant le CT3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat Initial de l'Environnement • Paysage • Calendrier <p>Cette présentation n'expose pas le diagnostic dans sa v un point d'étape. La prochaine réunion abordera les besoins du PLU ave de commencer à définir un projet de territoire pour Vit La présentation est transmise avec ce compte-rendu.</p>
Paysage	Présentation Juliette Vignes	<ul style="list-style-type: none"> • Vitry-aux-Loges se situe dans une clairière confinée La forêt confirme l'appartenance à un site et particulière. En matière de paysage, il n'y a pas fermés très marqués mais davantage une écritur plusieurs éléments différents. • Vitry-aux-Loges est une sous-entité paysagère d'Or très influencée par cette appartenance. • La végétation a changé au fil du temps ; celle-ci est ce qui contraste avec la végétation indigène. • La topographie est relativement plane. Un évènement reste quasi imperceptible. • Le réseau hydrographique est assez présent : prés et fossés. • L'habitat originel est un habitat groupé et un mi développé sur tout le territoire et en correspo agricole. Les maisons isolées sont accompagnées motifs boisés qui contribuent à rapidement les dis • M. le Maire rappelle que l'origine de la commune d'Orléans, la voie ferrée et l'axe routier. Toute cett

		<p>était en connexion avec la voie ferrée. Mais les axes ferrée ont disparu, au fur et à mesure. Petit à petit sont développées de manière un peu diffuse sur la</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ville dans le paysage : il n'y a pas de vue d'ensemble de vue lointaine. Par conséquent, la forêt donne l'impression du village. Néanmoins, la clairière au sud reste plus visible. • La commune présente des sources de loisirs : promenade de loisirs, chasse (miradors), il n'y a pas de Monuments des maisons remarquables. <p><u>ENJEUX :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver la diversité des paysages : topographie, forêts boisés secondaires, agriculture, ... • Mise en valeur de l'Oussance et des milieux humides • Forêt à préserver à l'échelle du grand paysage • Eviter l'homogénéité de espaces paysagers et séparer les tampons les zones agricoles et les zones construites • Gérer l'intégration des nouvelles constructions grâce à • Préserver l'habitat vernaculaire ; habitat d'origine
	Virginie Duchiron	<p><u>TRANSCRIPTIONS POSSIBLES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Virginie Duchiron précise les transcriptions réglementaires des éléments de préservation du paysage (EPP) par une recommandation ou une prescription pour les éléments paysagers comme un arbre isolé, une haie, une clôture, la différence de l'espace boisé classé (EBC), la demande en conseil municipal et non en préfecture, ce qui facilite la connaissance des petits éléments. De plus, c'est la commission urbaine de travail mené pour l'élaboration du PLU qui choisit le type de classement. Les zones Ap (agricoles) et Zones Naturelle peuvent aussi être complétées d'EBC ou
	Question / réponse	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Q</u> : Doit-on couper des arbres malades en EBC ? • <u>R</u> : Oui c'est l'entretien de l'EBC, c'est le code forestier et non le code de l'urbanisme.

Etat Initial de l'Environnement

Laure Suteau

- Plusieurs zones naturelles de protection ou d'inventaire sont présentes sur la commune.
- M. Cévest explique que les prairies humides du Gué de forages et non rien de naturelles.
- Virginie Duchiron explique que les milieux humides sont nécessairement naturels et peuvent se créer par des actions humaines, mais une fois que le milieu est occupé, il reste comme humide
- La ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) n'a pas de portée réglementaire. Mais Natura 2000 a une portée réglementaire.
- Trame verte et bleue (TVB) : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) s'applique. Une trame est également définie au niveau local. La totalité de la commune comprend des réserves de biosphère. Plus, la TVB du Pays implique de maintenir la forêt et de conserver les milieux ouverts et les milieux boisés pour favoriser les écologies diffus favorables au déplacement des espèces.
- Hydrologie : le canal présente une mauvaise qualité de l'eau. L'approvisionnement avec les rus et les cours d'eau est à surveiller.
- Agriculture : il convient de maintenir les espaces ouverts tout en ne contraignant pas le déplacement des espèces. Conserver des jachères et prairies pour favoriser la biodiversité et réduire l'utilisation des pesticides en vue de la qualité de l'eau.
- Les barrières au développement écologique sont les voies ferrées (collision, fractionnement des déplacements), l'artificialisation des sols et les nuisances = perte d'habitat (faune et flore).
- Réseau AEP : château d'eau et captage
- Eaux Usées : c'est la commune qui gère le réseau unitaire, donc un réseau séparatif se met en place
- STEP : 1900 eq/hab.
- 460 habitations sont en assainissement non collectif
- Eaux Pluviales : elles sont gérées à ciel ouvert en partie
- Déchets : gérés par la CC donc le SICTOM.

		<ul style="list-style-type: none"> • Risques majeurs : Risque incendie, risque retrait e des argileux de moyen à fort, remontées de napp (canal à l'Oussance) • Pas de PPRI mais des inondations. Il faudra en t transcriptions réglementaires du PLU. • Qualité de l'air : SRCAE à prendre en compte <p><u>SYNTHESE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel important en terme de biodiversité représentent les points forts en potentiel de biodiversité • Fragilité du territoire avec l'urbanisation linéaire, di agricole avec la perte des jachères et des prairies d • Milieux humides (ZH) : il peut être fait les investig pour ne pas grever le potentiel constructible : c amont sur les zones potentiellement constructible • Maintenir haies et bocages, réfléchir sur un invent qui pourrait être utile à la commune. • A noter : les actions engagées pour améliorer directeur des EP et EU en cours.
Organisation des prochaines réunions	Virginie Duchiron Sébastien Bondoux	Envisager d'inviter la DDT et les associations de défens prochaine réunion (29 mai)
Sursis à statuer	Question/réponse	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Q</u> : quand pouvons nous appliquer le sursis à statuer • <u>R</u> : une fois lé débat sur les grandes orientations du conseil municipal.